



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Autorisations de mise sur le marché

Question écrite n° 2317

### Texte de la question

M. Claude-Gerard Marcus attire l'attention de M. le ministre delegue a la sante sur le devenir d'un nouveau medicament contre les cepheales fortes et repetitives. Ce medicament, dont l'efficacite n'est plus a prouver, est au point depuis plus de deux ans. Or les services du ministere de la sante n'en ont toujours pas autorise la mise en vente. C'est pourquoi il souhaiterait savoir dans quel laps de temps les personnes souffrant de cepheales peuvent esperer pouvoir avoir a leur disposition ce medicament qui les soulagera.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire evoque les conditions de mise sur le marche d'un nouveau medicament, le Sumatriptan. Ce medicament contre les cepheales fortes et repetitives a fait l'objet d'une evaluation par les services du ministere charge de la sante, dans le cadre d'une demande d'autorisation de mise sur le marche pour la seule forme pharmaceutique de solution injectable. Cette autorisation a ete delivree. Cependant, la prescription et la commercialisation de ce medicament ne pourront etre effectives que lorsque son prix en aura ete fixe par le ministere charge de la sante, apres avis de la commission de la transparence. L'instruction de ce dossier est actuellement en cours.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marcus Claude-Gérard](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2317

**Rubrique :** Medicaments

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juin 1993, page 1627

**Réponse publiée le :** 19 juillet 1993, page 2125